



Compétitions – Clubs Demandes de modifications de matchs

DSI

Service des Applications métiers FFF – Compétitions

Ref : FFF_COMPET_CLUBS_MODIFS_MATCHS_V1.doc

Ref : FFF_COMPET_CLUBS_MODIFS_MATCHS_V1.doc	1
1. INTRODUCTION.....	3
2. ETAPES	3
ETAPE 1 : CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE.....	3
ETAPE 2 : CLUB ADVERSE – REpondre A UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH	4
ETAPE 3 : CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH	5
3. REGLES.....	5

1. INTRODUCTION

Ce document a pour objectif d'expliquer comment les clubs peuvent effectuer et suivre des demandes de modification de date, d'horaire ou d'installation sur des matchs via le nouvel outil de gestion des compétitions sur Footclubs.

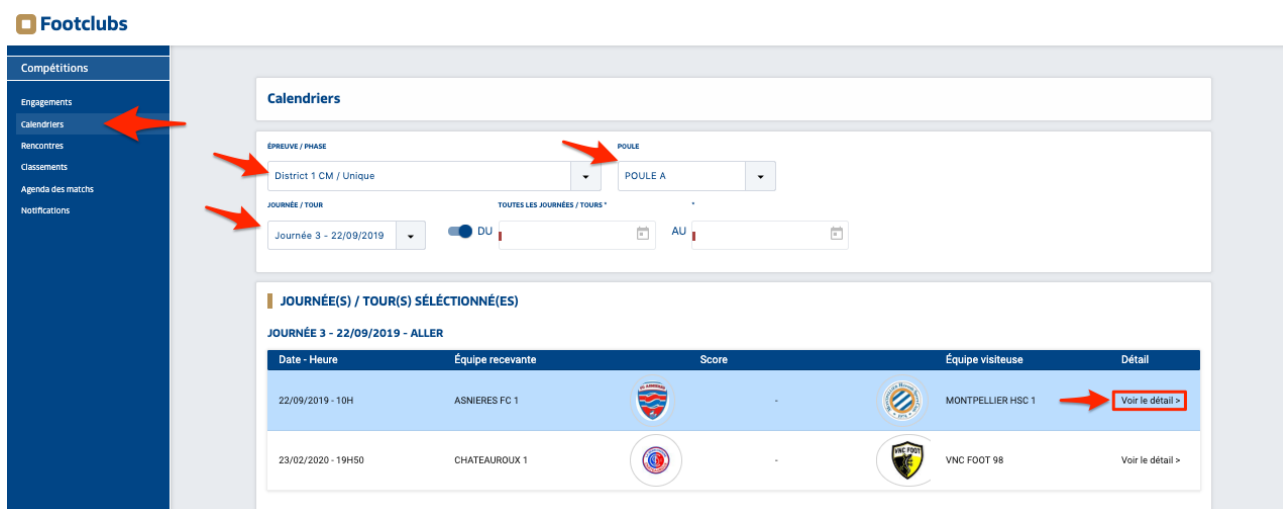
2. ETAPES

ETAPE 1 : CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE

La première étape du processus consiste à ce que le club demandeur initie sa demande sur le match concerné.

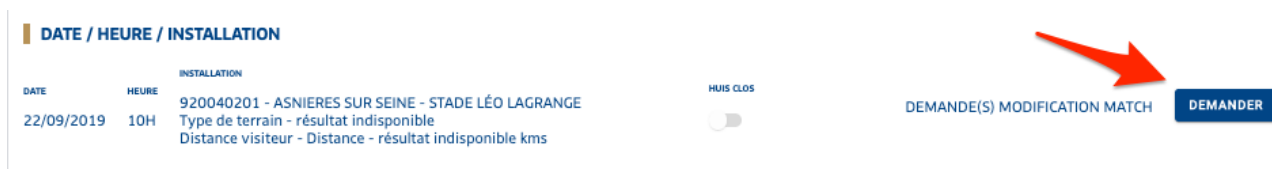
Pour effectuer cette opération, le club doit accéder au nouvel outil de gestion des compétitions en cliquant sur le bouton  **Compétitions** en bas à gauche de Footclubs.

Il faut ensuite se positionner sur le menu **« Calendriers »**, sélectionner l'épreuve / phase concernée, la journée concernée puis cliquer sur le bouton **« Voir le détail »** du match concerné :



Date - Heure	Équipe recevant	Score	Équipe visiteuse	Détail
22/09/2019 - 10H	ASNIERES FC 1	-	MONTPELLIER HSC 1	Voir le détail >
23/02/2020 - 19H50	CHATEAURoux 1	-	VNC FOOT 98	Voir le détail >

Une fois sur les caractéristiques du match, le club doit cliquer sur le bouton **« DEMANDER »** du bloc **« DATE / HEURE / INSTALLATION »** :



DATE	HEURE	INSTALLATION	HUIS CLOS	DEMANDE(S) MODIFICATION MATCH	DEMANDER
22/09/2019	10H	920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE Type de terrain - résultat indisponible Distance visiteur - Distance - résultat indisponible kms	<input type="checkbox"/>	DEMANDE(S) MODIFICATION MATCH	DEMANDER

Dans la « popin » qui s'ouvre, le club doit alors saisir les informations de sa demande :

- Nouvelle date
- Nouvelle heure
- Nouvelle installation
- Motif de la demande

Pour valider la demande, le club doit ensuite cliquer sur le bouton **« VALIDER »**.

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH 21358799	ÉPREUVE / PHASE District 1 CM / Unique	POULE POULE A	JOURNÉE OU TOUR 3
 ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur	DATE 22/09/2019	HEURE 10H	 MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse
INSTALLATION 920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE			

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE

En cours

MOTIF(S) DEMANDE

Evénement programmé à la date initiale du match.

NOUVELLE DATE

25/09/2019

HEURE DU MATCH

19H

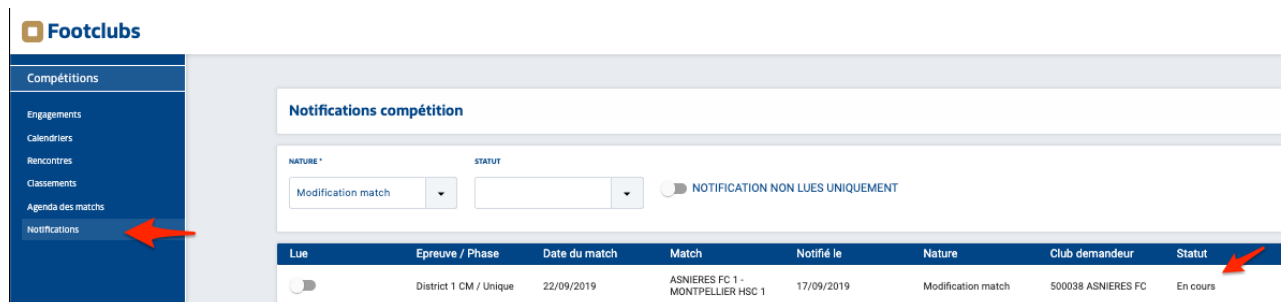
NOUVELLE INSTALLATION

920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL

VALIDER

La demande est alors transmise au club adverse s'il s'agit d'une demande de modification de date ou d'heure ou directement à la Ligue ou au District concerné s'il s'agit d'une demande de modification d'installation uniquement.

La demande devient également visible dans le menu « **Notifications** » avec le statut « **En cours** » :



Footclubs

Compétitions

- Engagements
- Calendriers
- Renccontres
- Classements
- Agenda des matchs
- Notifications

Notifications compétition

NATURE * STATUT

Modification match

NOTIFICATION NON LUES UNIQUEMENT

Lue	Epreuve / Phase	Date du match	Match	Notifié le	Nature	Club demandeur	Statut
<input type="checkbox"/>	District 1 CM / Unique	22/09/2019	ASNIERES FC 1 - MONTPELLIER HSC 1	17/09/2019	Modification match	500038 ASNIERES FC	En cours

ETAPE 2 : CLUB ADVERSE – REPONDRE A UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

Le club adverse peut voir une demande de modification de match qui le concerne en se rendant sur le menu « **Notifications** » du nouvel outil de gestion des compétitions dans Footclubs.

Pour répondre à une demande, il convient de cliquer sur la ligne de la demande concernée puis de saisir son choix par l'intermédiaire du champ « **STATUT DEMANDE** » :

- Accepté
- Refusé => un motif est à saisir

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
21358799	District 1 CM / Unique	POULE A	3

ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur	DATE 22/09/2019	HEURE 10H	MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse
INSTALLATION			
920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE			

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE

Acceptée

MOTIF(S) DEMANDE

Evenement programmé à la date initiale du match.

NOUVELLE DATE	NOUVELLE HEURE
25/09/2019	19H

NOUVELLE INSTALLATION

920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL

VALIDER LA RÉPONSE

S'il accepte, la demande passe alors au statut « **Acceptée** », le club demandeur est notifié et la Ligue ou le District peut homologuer ou non la demande.

S'il refuse, il doit saisir un motif, la demande passe alors au statut « **Refusée** », le club demandeur est notifié.

ETAPE 3 : CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

Quand les deux clubs se sont mis d'accord sur une demande de modification de date ou d'horaire ou que le club demandeur n'a demandé qu'une modification d'installation, le CDR peut alors homologuer ou non la demande.

- S'il homologue, la demande passe alors au statut « **Homologuée** », le club demandeur et le club adverse sont notifiés et le match est modifié avec les caractéristiques de la demande.
- S'il n'homologue pas, la demande passe alors au statut « **Non Homologuée** », le club demandeur et le club adverse sont notifiés et le match n'est pas modifié.

3. REGLES

DEMANDE DE MODIFICATION D'INSTALLATION UNIQUEMENT

S'il s'agit d'une demande de modification d'installation uniquement, l'accord du club adverse n'est pas nécessaire. Dans ce cas, c'est le CDR directement qui homologue ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

- ⇒ Si la demande est homologuée, l'installation est automatiquement modifiée sur le match



DEMANDE INCLUANT UNE MODIFICATION DE DATE ET/OU D'HORAIRE

S'il s'agit d'une demande de modification incluant la date et/ou l'heure du match, l'accord du club adverse est obligatoire. En cas d'accord du club adverse, c'est le CDR qui doit alors homologuer ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

- ⇒ Si la demande est homologuée, la date, l'heure et l'installation du match sont automatiquement modifiées sur le match

